

**DELIBERATION N° 19/280 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2019**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Julie GUISEPPI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2019,
- VU** la délibération n° 19/216 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2019 prenant acte du compte de gestion de la Collectivité de Corse pour 2018,
- VU** la délibération n° 19/218 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2019 portant adoption du Compte Administratif de la Collectivité de Corse pour 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n° 2019-54 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 septembre 2019,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A la majorité (38 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (17), « Corsica Libera » (12) et « Partitu di a Nazione Corsa » (9) ; 8 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene » ; 12 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Andà per dumane » et « La Corse dans la République »).

#### **ARTICLE PREMIER :**

**PRECISE** que les résultats de l'exercice 2018 sont repris au budget supplémentaire :

- un excédent de la section de fonctionnement de 195 939 144,63 €.
- un déficit de la section d'investissement de 186 217 531,66 €.

**PRECISE** que le montant des restes à réaliser pour l'exercice 2018 s'élève à 30 450 000 €.

**PRECISE** que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2018, un excédent global de clôture de 40 171 612,97 €.

**PROPOSE** que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 155 767 531,66 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922.

#### **ARTICLE 2 :**

**PROPOSE** d'inscrire le résultat excédentaire, soit 40 171 612,97 €, en excédent de fonctionnement reporté 002.

#### **ARTICLE 3 :**

**ADOpte** le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable, délibération de programme) :

BS 2019	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	14 962 560.00	11 195 986.00	16 576 302.00	10 621 263.03
ventilées	7 317 052.00	- 163 669.00	16 576 302.00	10 410 611.00
non ventilées	7 645 508.00	11 359 555.00	0.00	210 652.03
Dont Reste à réaliser				30 450 000.00
<b>Dont réduction emprunt d'équilibre</b>				-31 238 027.97
Opérations d'ordre	40 752 107.04	4 347 068.07	19 347 068.07	55 752 107.04
<b>Dont virement de section</b>	27 749 654.30			27 749 654.30
Reprise Résultat		40 171 612.97	186 217 531.66	
Affectation au 1068				155 767 531.66
<b>TOTAL</b>	<b>55 714 667.04</b>	<b>55 714 667.04</b>	<b>222 140 901.73</b>	<b>222 140 901.73</b>
Total général	Dépenses	<b>277 855 568.77</b>	Recettes	<b>277 855 568.77</b>

**ADOPTÉ**, au niveau des autorisations, un montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 105 845 130 € et un montant des autorisations d'engagement s'établissant à 45 755 648 €, détaillés dans la délibération de programme.

**ADOPTÉ** le toilettage budgétaire au niveau des autorisations de programmes pour un montant de 69 819 606,19 € et de 29 308 043,12 € pour les autorisations d'engagement.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse :

- à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximum de 60 000 000 €.
- à recourir au titre de l'année 2019 à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 92 496 972,03 €.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



# Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

---

Cullettività di Corsica  
Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu  
di Corsica

INTRODUCTION.....	2
A. Budget Primitif 2019 :.....	3
B. Résultats constatés au CA 2018 :.....	3
C. Les propositions du Budget Supplémentaire :.....	4
1. Les recettes :.....	5
1-1 Les recettes globales :.....	5
1-2 Les recettes réelles de fonctionnement :.....	5
a) Les recettes non ventilées :.....	6
b) Des recettes sectorielles stables par rapport au BP2019 -0.15 %.....	8
1-3 Les recettes réelles d'investissement :.....	8
a) Les recettes non ventilées :.....	9
b) Les recettes sectorielles :.....	9
2. Les dépenses du budget 2019 :.....	10
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement :.....	10
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :.....	11
b) Les inscriptions principales :.....	11
c) Les dépenses par nature :.....	14
2-2 Les dépenses réelles d'investissement :.....	15
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :.....	15
b) Les dépenses par nature :.....	18
D. Les autorisations de programme et d'engagement :.....	19
1. Le toilettage des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE).....	19
2. Les Nouvelles Autorisations de programme:.....	21
3. Les Nouvelles Autorisations d'engagement :.....	25
E. La dette de la collectivité de Corse :.....	27
F. Les opérations d'ordre :.....	28
G. Affectation du résultat :.....	29
CONCLUSION .....	30
ANNEXE .....	31

## INTRODUCTION

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière :

- En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats et les restes à réaliser adoptés dans le cadre du compte administratif de l'exercice précédent,
- En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits depuis l'adoption du budget primitif.

Ce projet de budget supplémentaire s'inscrit essentiellement dans un cadre de réajustements des propositions qui ont été adoptées par les orientations fixées par le budget primitif voté en mai dernier et par le résultat constaté au compte administratif de l'exercice écoulé.

Au-delà de l'inscription de crédits nouveaux, ce projet de BS propose en grande partie des ajustements budgétaires notamment sur la base de redéploiements de crédits sur les programmes dont le niveau d'avancement ne permettra pas de consommer les crédits inscrits au BP 2019. Ces redéploiements de crédits permettront ainsi d'abonder :

- les besoins de programmes qui ont été adoptés par l'Assemblée de Corse après le vote du BP notamment ceux relatif aux dossiers d'ingénierie financière au profit des entreprises insulaires et à la matrice avec l'Università di Corsica.
- des besoins complémentaires de crédits pour des programmes qui affichent un état de réalisation élevé. Il s'agit notamment des secteurs :
  - Sanitaire et social avec les allocations aux personnes âgées et les prestations aux personnes à mobilités réduites,
  - Infrastructures & transports avec notamment les travaux et les études sur les réseaux routiers et ferrés ainsi que le financement des aménagements des ports et aéroports telle que la piste de Figari,
  - Culture, patrimoine et sport avec la mise en œuvre de la convention Via Stella 2019 ainsi que la mise en œuvre de programmes européens.

Ce projet de BS vient également conforter les principaux ratios financiers de la CdC débattus lors des orientations budgétaires avec notamment :

- Une trajectoire financière de la CdC avec le maintien de l'épargne à un taux de 16%.
- Une baisse de l'emprunt de 31.2 M€.
- Une capacité de désendettement portée à 4,8 ans.

## A. Budget Primitif 2019 :

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2019 s'établissait conformément au tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	<b>924 095 200.00</b>	<b>1 092 219 500.00</b>	<b>353 966 000.00</b>	<b>185 841 700.00</b>
<i>ventilées</i>	877 106 539.00	109 371 100.00	314 196 000.00	69 474 700.00
<i>non ventilées</i>	46 988 661.00	982 848 400.00	39 770 000.00	116 367 000.00
Opérations d'ordre	<b>300 173 262.00</b>	<b>132 588 962.00</b>	<b>132 588 962.00</b>	<b>300 713 262.00</b>
<i>dont Virement de section</i>	129 929 896.00			129 929 896.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 808 462.00</b>	<b>1 224 808 462.00</b>	<b>486 554 962.00</b>	<b>486 554 962.00</b>
Total général	<b>Dépenses</b>	<b>1 711 363 424.00</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 711 363 424.00</b>

L'emprunt d'équilibre s'établissait à 93.285 M€.

## B. Résultats constatés au CA 2018 :

La décomposition des résultats est la suivante :

Résultat exercice section de fonctionnement	<b>152 676 791,01</b>
Résultat reporté	43 262 353,62
Résultat de fonctionnement (a)	195 939 144,63
Résultat exercice section d'investissement	-30 889 566,12
Résultat reporté	-155 327 965,54
Solde d'exécution (b)	-186 217 531,66
Résultat Compte de gestion (a)+(b)	9 721 612,97
Solde Restes à réaliser (Recettes-Dépenses) (c)	30 450 000,00
Résultat cumulé compte administratif (a)+(b)+(c)	40 171 612,97

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2018, soit 195.939 M€.

Il viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de 155.767 M€.

Le solde de 40.171 M€ pourra être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Le BS 2019 de la Collectivité de Corse est construit en reportant en section de fonctionnement (RO02) le solde de 40 171 612.97 euros.

### C. Les propositions du Budget Supplémentaire :

Le budget supplémentaire 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 277.855 M€, portant le montant total du budget 2019 à 1.989 Mds€ en évolution de + 16.2 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, le budget supplémentaire 2018 s'équilibrait à 1.922 Mds€.

BS 2019	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	<b>14 962 560.00</b>	<b>11 195 986.00</b>	<b>16 576 302.00</b>	<b>10 621 263.03</b>
<i>ventilées</i>	7 317 052.00	- 163 669.00	16 576 302.00	10 410 611.00
<i>non ventilées</i>	7 645 508.00	11 359 555.00	0.00	210 652.03
<i>Dont Reste à réaliser</i>				30 450 000.00
<i>Dont réduction emprunt d'équilibre</i>				-31 238 027.97
Opérations d'ordre	<b>40 752 107.04</b>	<b>4 347 068.07</b>	<b>19 347 068.07</b>	<b>55 752 107.04</b>
<i>Dont virement de section</i>	27 749 654.30			27 749 654.30
Reprise Résultat		40 171 612.97	186 217 531.66	
Affectation au 1068				155 767 531.66
TOTAL	<b>55 714 667.04</b>	<b>55 714 667.04</b>	<b>222 140 901.73</b>	<b>222 140 901.73</b>
Total général	<b>Dépenses</b>	<b>277 855 568.77</b>	<b>Recettes</b>	<b>277 855 568.77</b>

Les dépenses réelles s'élèvent à 31.238 M€, le déficit d'investissement est comptabilisé à hauteur de 186.217 M€. Elles sont réparties à hauteur de 16.576 M€ en section d'investissement et 14.962 M€ en fonctionnement. Ces propositions nouvelles représentent une augmentation de 2.47 % par rapport à la globalité des crédits inscrits au BP 2019 toutes sections confondues, soit +4.68 % en investissement et 1.62 % en fonctionnement.

Le montant des recettes réelles nouvelles s'établit à 21.817 M€.

En section de fonctionnement, elles connaissent une augmentation de + 11.195 M€ soit +1.03 % par rapport au BP 2019. En investissement, elles augmentent de 10.621 M€, soit une hausse de 5.7% par rapport au BP 2019.

Hors excédent cumulé, l'épargne brute est abondée de 1.7 M€ (+1% par rapport au BP 2019) et le virement de section de 27.749 M€. L'autofinancement supplémentaire dégagé par le BS 2019 s'élève à 36.405 M€.

BP+BS 2019	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	<b>939 057 760.00</b>	<b>1 103 415 486.00</b>	<b>370 542 302.00</b>	<b>196 462 963.03</b>
<i>ventilées</i>	884 423 591.00	109 207 431.00	330 772 302.00	79 885 311.00
<i>non ventilées</i>	54 634 169.00	994 208 055.00	39 770 000.00	116 577 652.03
<i>Dont reste à réaliser</i>				<b>30 450 000.00</b>
Opérations d'ordre	<b>341 465 369.04</b>	<b>136 936 030.07</b>	<b>151 936 030.07</b>	<b>356 465 369.04</b>
<i>Dont virement de section</i>	157 679 550.30			157 679 550.30
Reprise Résultat		40 171 612.97	186 217 531.66	
Affectation au 1068				155 767 531.66
TOTAL	<b>1 280 523 129.04</b>	<b>1 280 523 129.04</b>	<b>708 695 863.73</b>	<b>708 695 863.73</b>
Total général	<b>Dépenses</b>	<b>1 989 218 992.77</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 989 218 992.77</b>



Les dépenses réelles, hors résultat, arrêtées à 1.309 Mds€ se répartissent à hauteur 939.057 M€ en fonctionnement et 370.542 M€ en investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement représentent respectivement 71.7 % et 28.3 % du total, une proportion stable par rapport à 2018. Pour mémoire, le montant des dépenses réelles 2018 s'élevaient à 1.294 Mds€, soit une hausse de 1.16 % entre 2018 et 2019.

Les recettes réelles s'élèvent à 1.299 Mds€ composées de 1,103 Mds€ en section de fonctionnement et de 196.462 M€ en investissement.

L'épargne brute dégagée, hors résultat cumulé, s'élèverait à 176.8 M€, représentant un taux d'épargne brute de 16 %, dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget.

Le virement de section impacté par les mouvements d'ordre s'établit à 157.679 M€ présentant ainsi une augmentation de 21 % par rapport au BP 2019 où, pour mémoire il s'élevait à 129.929 M€. Ce virement de section était de 163.225 M€ au BP 2018.

Ainsi, les inscriptions proposées au titre du budget supplémentaire, permettent de maintenir des ratios de solvabilité conformes à ceux retenus lors de l'adoption des orientations budgétaires 2019.

## 1. Les recettes :

### 1-1 Les recettes globales :

Pour mémoire, elles s'établissaient à 1,711 Mds€ dont 1,278 Mds€ de mouvements réels.

Recettes	Réelles	Ordre	Total
<i>Investissement</i>	92 556 700.00	170 783 366.00	252 818 979,02
<i>Virement de section</i>		129 929 898.00	124 578 131,36
<i>Emprunt</i>	93 265 000.00		116 730 000,00
<b>Total Investissement</b>	<b>185 841 700,00</b>	<b>300 713 262.00</b>	<b>486 554 962.00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 092 219 500.00</b>	<b>132 598 962.00</b>	<b>1 224 808 462.00</b>
<b>Total général</b>	<b>1 278 061 200.00</b>	<b>433 312 224.00</b>	<b>1 711 373 424.00</b>

Le BS 2019 réajuste les recettes de 277.855 M€, portant ainsi le montant des recettes 2019 à 1,989 Mds€ dont 493.401 M€ de mouvements d'ordre.

Les recettes réelles du BP 2019 s'élevant à 1,278 Mds€ sont réévaluées de 21.8 M€ par le BS 2019. Cette augmentation de 1.71 % des recettes réelles est inférieure à l'augmentation des dépenses réelles de 2.47 % par rapport au BP, soit une différence de 9.7 M€.

### 1-2 Les recettes réelles de fonctionnement :

Le budget supplémentaire réévalue les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de 11.195 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1.103 Mds€, soit une augmentation de 1.03%. Les recettes ventilées diminuent de 163 669 euros, et les recettes non ventilées augmentent de 11 359 655 euros.

## a) Les recettes non ventilées :

Elles regroupent principalement les produits de fiscalité directe et indirecte ainsi que les dotations et compensations de l'état.

Le budget supplémentaire propose une augmentation de 1,16 % soit un volume de 11.359 M€, calculée au regard des notifications ou du rythme d'encaissement, répartie comme suit :

	BP 2019	BS 2019	Evolution
<b>Fiscalité</b>	<b>903 725 139.00</b>	<b>9 422 239.00</b>	<b>1.44%</b>
Fiscalité directe	128 436 504.00	955 444.00	0,74%
Fiscalité indirecte	527 536 966.00	8 466 839.00	1.60%
<b>Dotations et participations</b>	<b>318 877 735.00</b>	<b>1 045 862.00</b>	<b>0.33%</b>
<b>Opérations financières</b>	<b>7 995 195.00</b>	<b>389 002.00</b>	<b>4.87%</b>
<b>Provisions et autres opérations mixtes</b>	<b>0.00</b>	<b>502 508.00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>982 848 400.00</b>	<b>11 359 611.00</b>	<b>1.16%</b>

**La fiscalité indirecte- chapitre -941- +8,466 M€, soit une augmentation de 1.60 % par rapport au BP 2019 :**

En matière de fiscalité indirecte, le BS 2019 modifie les prévisions suivantes sur le chapitre 941 :

	BP 2019	BS 2019	TOTAL
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>527 538 966.00</b>	<b>8 466 838.00</b>	<b>536 005 805.00</b>
Dont Taxe sur les cartes grises	11 400 000.00	+ 600 000.00	12 000 000,00
Dont Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 700 000.00	200 000.00	4 900 000,00
Dont TICPE LRL	39 200 000.00	1 300 000.00	40 500 000.00
Dont Taxe additionnelle à la taxe de séjour	520 000.00	-200 000.00	320 000,00
Dont Produits des amendes	725 000.00	-725 000.00	0,00
<i>Dont TICPE Spécificité Corse</i>	<i>57 373 680.00</i>	<i>2 290 830.00</i>	<i>59 664 510.00</i>
<i>Dont Fonds de péréquation DMTO</i>	<i>4 532 474.00</i>	<i>5 001 008.00</i>	<i>9 533 482.00</i>

Les ajustements proposés portent sur :

- TICPE spécifique à la Corse : +3.99 %

La notification reçue permet de réévaluer cette recette de 2.290 M€ et de porter ainsi le produit à 59.664 M€.

- Taxe sur les cartes grises : +5.26 %

Un ajustement à la hausse de 0.6 M€ est opéré sur le produit perçu au titre des immatriculations de véhicules au regard des encaissements enregistrés.

- TICPE LRL : +3.32 %

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : + 4.26%

Les notifications relatives aux produits de TCFE au cours du premier semestre 2019 permettent d'augmenter la prévision du BP 2019 de 0.2 M€.

- **Fonds péréquation DMTO :**

La Collectivité de Corse va percevoir un montant de 9 533 482 euros au titre des droits de mutation à titre onéreux pour 2019 (arrêté préfectoral 20190708-24). Elle se verra appliquer parallèlement un prélèvement de 6 038 428 euros sur ses ressources fiscales au titre du fonds national de péréquation des droits de mutations (arrêté préfectoral 20190708-215). Ces recettes et dépenses sont inscrites au présent budget supplémentaire pour l'exercice 2019.

**La fiscalité directe – chapitre 940 - + 0.955 M€ :**

Le produit global perçu au titre de la fiscalité directe est légèrement réévalué de 0,74 % :

	<b>BP 2019</b>	<b>BS 2019</b>	<b>TOTAL 2019</b>
<b>Fiscalité directe</b>	<b>128 436 504.00</b>	<b>955 444.00</b>	<b>115 755 601.00</b>
TFPB	54 984 936.00	237 574.00	55 222 510.00
CVAE	44 934 947.00	977 247.00	45 912 194.00
IFER	4 027 679.00	-76 891.00	3 950 788.00
Frais de gestion de TFPB	10 852 595.00	-182 486.00	10 670 109.00

Cette nouvelle proposition établie à partir de l'état fiscal 1253 CTU, résulte de l'augmentation à hauteur de 0.237 M€ de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et d'une augmentation de 0.977 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La CVAE constitue un impôt déclaratif basé sur des flux économiques qui se caractérise par une forte volatilité liée à la conjoncture et au dispositif de perception.

Les IFER présentent une légère baisse de recettes de 0,076 M€, de même que les frais de gestion de la TFPB avec une baisse de 0.182 M€.

**Les dotations compensations attributions – chapitre 942 - + 1,045 M€**

Les dotations et participations augmentent de 1.045 M€, soit une légère hausse de +0.33% par rapport au BP2019.

Ces réajustements concernent les recettes suivantes :

- DCRTTP : +1.0 M€, soit + 7.44 %

Cette dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle s'élève pour l'exercice 2019 à 14 448 136 euros. Elle se décompose en « part départements » pour un montant de 13 595 224 euros (arrêté préfectoral 2019-161) et en « part région » pour un montant de 852 912 euros (arrêté préfectoral 2019-159).

**Opérations financières – chapitre 943 +4.87 %**

Une recette supplémentaire de 0.389 M€ est inscrite au chapitre 943 résultant de la clôture du compte de la SOCAMA. Une dotation initiale de 400 000 francs avait été versée par la collectivité. Les comptes de la SOCAMA présentent un solde positif 449 980.28 euros. La dotation initiale sera titrée sur le compte 275 chapitre 923.

**Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945**

Il s'agit de reprises de provisions pour un montant de 0.502 M€ concernant trois risques de contentieux éteints (désistement du demandeur, délai de recours forclus et jugement CAA en faveur de la CdC). Ces prévisions avaient été constituées lors du vote du budget primitif pour 2019. Ces reprises feront l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée de Corse.

## b) Des recettes sectorielles stables par rapport au BP2019 -0.15 %

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres fonctionnels s'élevaient au BP 2019 à 109 371 100 euros en section de fonctionnement. Le BS réduit ces recettes sectorielles de 163 669 euros pour les établir à un montant total de 109 207 311 euros.

Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

	Prévision 2019	BS 2019	TOTAL 2019
Services généraux – chapitre 930	2 942 000.00	48 000.00	2 990 000.00
Enseignement forma professionnelle et apprentissage – chapitre 932	8 821 000.00	- 620 523.00	8 200 477.00
Santé et actions sociales – chapitre 934	11 250 000.00	408 854.00	11 658 854.00

La recette de 48 000 euros concerne le financement d'études destinées à analyser les conditions de transfert de la tutelle des CCI et CMA de Corse de l'Etat vers la Collectivité de Corse (N6123C). Ces études seront en partie financées dans le cadre du PEI par l'ETAT et par les CCI et CMA.

La réduction de recettes de 0.620 M€ s'applique aux recettes de FSE pour lesquelles des contrôles en cours engendrent une suspension de leur versement par la commission européenne dans l'attente de la transmission des pièces complémentaires sollicitées. La prévision de recette FSE au BP 2019 s'élevait à 2.1 M€ (N4212C).

Dans le secteur social, la Collectivité de Corse s'engage dans le cadre d'une convention avec l'Etat à mener des actions concrètes relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La participation financière de l'Etat en 2019 s'élève à 408 854.00 euros. Il est à noter que les dépenses correspondantes seront « neutralisées » dans le cadre du protocole signé par la Collectivité afférant au « contrat Cahors ».

Programme	Intitulé du programme	Objet	BS 2019
N6123C	Etudes	Transfert tutelle CCI et CMA	+ 48 000.00
N4212C	Formation Pro - FSE	Financement marchés formations	-620 523.00
N5111A	Social	Archives subvention DRAC	+ 408 854.00
		<b>TOTAL</b>	<b>-163 669.00</b>

1-3 Les recettes réelles d'investissement :

Le BS 2019 présente une augmentation des recettes réelles d'investissement hors emprunt de 11.409 M€.

Le montant des recettes hors emprunt est ainsi porté à 103.965 M€ et connaît une augmentation de 12.33 % par rapport au BP 2019 (92.556 M€).

L'emprunt d'équilibre initialement prévu au budget primitif pour un montant de 93.285 M€ est réduit de 31.238 M€. Ce montant est supérieur aux restes à réaliser en recettes (RAR) de 30.450 M€ constatés lors du compte administratif portant sur l'exercice 2018.

	<b>BP 2019</b>	<b>BS 2019</b>	<b>TOTAL 2019</b>
Recettes non ventilées	23 082 000	998.679	24 080 680
Recettes sectorielles	69 474 700	10 410 611	79 885 311
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>92 556 700</b>	<b>10 621 263.03</b>	<b>103 965 991</b>

## a) Les recettes non ventilées :

L'augmentation des recettes réelles d'investissement non ventilées s'élève à + 0.998 M€.

La prévision de recettes FCTVA est en diminution de 2 M€ pour s'établir à 20.406 M€ (chapitre 922). Elle tient compte des réalisations de dépenses éligibles en 2018 avec une marge prudentielle.

La DGE, en baisse de 70 382 euros, s'élève pour 2019 à 605 618 euros conformément à la notification de l'Etat (chapitre 922).

La Collectivité de Corse bénéficie en 2019 d'une dotation de soutien à l'investissement des équipements (DSID). Elle comprend une part « projets » destinée au soutien de projets d'investissements portés par la CdC et une part « péréquation » abondant directement la section d'investissement. Les montants sont respectivement de 2 209 077 euros (parts projets) et 799 076 euros (péréquation).

## b) Les recettes sectorielles :

Le réajustement proposé au BS s'élève à 10.410 M€, et concerne principalement des régularisations comptables en dépenses et en recettes liées à la gestion des fonds européens.

Les inscriptions nouvelles sont ventilées par programme comme suit :

<b>Programme</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du programme</b>	<b>Objet</b>	<b>BS 2019</b>
N3173A	901	Logistique et CFM	FEADER	-137 334.00
N2322C	900-5	Gestion fonds européens	FEDER	9 392 945.00
N2132C	906	Adec – outils financiers	Retour Avance remboursable	1 057 000.00
N2131C	906	Adec – Actions régionales aux entre.	Retour Avance remboursable	232 000.00
N1311C	907	OEHC - MO	Subvention PEI Eaux brute	-859 000.00
N1131C	908	Réseau routier territorial	Produits des amendes	725 000.00
		<b>Sous total dépenses réelles ventilées</b>		<b>10 410 611.00</b>

La diminution des recettes sur le programme N3173A Logistique CFM s'explique par la diminution de la subvention FEADER d'un montant de 197 084 euros. Cette baisse est compensée partiellement par l'attribution de deux subventions pour l'acquisition d'un tracteur gyrobroyeur et d'un véhicule tractoriste pour un montant total de 59 750 euros.

Les recettes liées aux programmes ADEC constituent des remboursements d'avances remboursables accordés à des entreprises dans le cadre de différents programmes.

La prévision concernant la gestion des fonds européens est une régularisation d'avance remboursable FEDER accordée par l'Europe. Cette avance d'un montant de 10.549 M€ avait été comptabilisée en classe 16 conformément à l'instruction comptable. Devenue définitivement acquise, elle doit être basculée au chapitre 13 par un titre au 13 et un mandat au chapitre 16. Dans

le cadre de ses contrôles, la commission européenne a notifié à la CdC une pénalité s'élevant à 1.156 M€, qui devra être remboursée à la Commission européenne.

Pour le programme OEHC, les retards pris dans les opérations de travaux « Eaux brutes » permettent des restitutions de crédits en recette et en dépense.

Enfin, le BS 2019 transfère la prévision de recettes des produits des amendes de la section de fonctionnement à la section d'investissement conformément à la nomenclature comptable.

## **2. Les dépenses du budget 2019 :**

Le montant des dépenses votées au budget primitif s'établit à 1,711 Mds€ réparties à hauteur de 1,278 Mds€ en mouvements réels et 433.302 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget Supplémentaire s'élève à 277.855 M€, se décomposant ainsi :

- 31.538 M€ au titre des mouvements réels ;
- 60.099 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 186.217 M€ au titre du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles nouvelles, hors reprise du résultat, s'établissent à 31,538 M€, soit une augmentation de 2,47 % par rapport au BP 2019 (1,224 Mds€).

Elles sont réparties à hauteur de 14.962 M€ en section de fonctionnement, soit +1.6 % par rapport au BP où elles s'élevaient à 924,095 M€. En investissement, l'augmentation s'établit à 16.576 M€, soit +4,6 % comparé au BP 2019 (353.968 M€).

Les opérations de régularisation budgétaire liées à la gestion des fonds européens (11.932 M€) représentent plus de 72% des dépenses réelles d'investissement nouvelles (voir infra). Hors régularisation comptable, l'évolution n'est que de 1,3 %.

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 60.099 M€ dont 27.749 M€ au titre du virement de section. Elles s'établissent à 493.401 pour l'exercice 2019. L'autofinancement dégagé est réévalué de 36.405 M€ le portant ainsi à un montant total de 204.529 M€.

### **2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2019 s'élèvent à 14.962 M€, réparties à hauteur de 7.317 M€ au titre des opérations ventilées et de 7.645 M€ au titre des opérations non ventilées.

a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de 0.83 %, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	Libellé	Montant en M€	BS	TOTAL 2019	Evol %
930	Services généraux	207.477	+2.357	209.834	1.14
9305	Gestion des fonds européens	0.575	-0.150	0.425	-26.09
931	Sécurité	45.833	+0.150	45.983	0.33
932	Enseignement Formation	79.587	+1.588	81.175	2.00
933	Culture patrimoine sport jeunesse	21.990	+0.561	22.551	2.55
934	Santé social	89.917	+0.190	90.108	0.21
9343	APA	57.389	+1.810	59.200	3.15
9344	RSA / RMI	45.123	+0.371	45.495	0.82
935	Aménagement territoire	10.589	+0.141	10.730	1.33
936	Action économique	30.428	-0.044	30.383	-0.15
937	Environnement	37.819	+0.074	37.893	0.20
938	Transports	250.377	+0.266	250.643	0.11
	<b>S/Total chapitres ventilées</b>	<b>877.106</b>	<b>+7.317</b>	<b>884.423</b>	<b>0.83</b>

b) Les inscriptions principales :Infrastructures de transport : +0.266 M€

Une hausse des crédits de 0.280 M€ est prévue au titre du service de transport à destination des personnes en situation de handicap. Une inscription complémentaire de 0.5 M€ est prévue pour tenir compte de l'incidence financière prévisionnelle découlant de la révision de prix prévue dans le cadre de la DSP ferroviaire.

Ces inscriptions sont partiellement financées à hauteur de 0.514 M€ par un dégagement de CP provenant du parc de la voirie.

Services généraux : +2.357 M€

Cette augmentation provient essentiellement des charges de personnel et assimilées (voir infra chapitre 12) et de réajustements dans le domaine de la téléphonie et de l'informatique (0.7 M€ - N6142).

Ils permettent l'achat de licences MICROSOFT (400 000 €), la réalisation de nouveaux marchés relatifs à la maintenance de logiciels (150 000 €), et enfin la réalisation du marché informatique/téléphonie avec l'actuel prestataire.

Enseignement, formation : + 1.588 M€

La mise en œuvre de la convention tripartite 2018-2022 avec l'Université de Corse nécessite à la fois la mobilisation d'autorisations d'engagement et de programme à hauteur de la matrice votée par l'Assemblée de Corse, mais également de crédits de paiement sur l'année 2019 correspondant à cette dernière. Il convient donc aujourd'hui d'actualiser ces inscriptions afin d'honorer les

montants conventionnés, soit 157 000 € en CPF sur le programme N4117C. Ces montants représentent les reliquats à verser au titre du différentiel entre les prévisions (BP 2019) et les montants arrêtés dans la convention tripartite votés par l'Assemblée de Corse en juillet 2019.

Le chapitre 32 comprend également des transferts de CP concernant la paie pour 1.431 M€.

Culture, patrimoine, sport : +0.561 M€

N4417 Itinéraire Romanica + 98 000

Le projet ITINERA ROMANICA + vise la mise en valeur et l'accessibilité physique et immatérielle des itinéraires romans, il est financé à 85 % par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020.

La CdC est partenaire de ce projet qui regroupe des partenaires sur l'ensemble du territoire transfrontalier du Programme : Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie et PACA. Les Communautés de communes de Costa Verde et de l'Alta ROCCA sont partenaires associés de ce projet Investissement: équipements, aménagements et mise en valeur des itinéraires fonctionnement: communication, études, prestations de services, activités culturelles, organisation d'un comité de pilotage et d'un événement de sensibilisation, subventions aux CC.

N4418 Racine + 160 000

Le projet RACINE vise une meilleure appropriation des musées situées en milieu rural et du patrimoine par les populations locales il est financé à 85 % par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020. La CdC est partenaire de ce projet qui regroupe des partenaires sur l'ensemble du territoire transfrontalier du Programme : Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie et PACA. Le projet prévoit des actions pour les musées Pasquale Paoli, de Merusaglia et de l'Alta Rocca. La Communauté de communes de Costa Verde est partenaire associé du projet fonctionnement : expositions temporaires, parcours participatifs, applications numériques, comités de pilotage, créations artistiques publications, prestations de services, subventions.

N4423 Culture + 300 000

Ces crédits doivent permettre d'honorer les opérations à engager :

- Au titre de l'audiovisuel pour Casell'Art, Providenza, Festival de Lama, TelePaese ;
- Au titre des Arts de la scène qui concernent essentiellement des conventions ;
- Au titre des Arts Plastiques ;
- Au titre des actions pédagogiques (Pass Cultura).

N4419 MOMAR + 25 000

La CdC est également partenaire d'un autre projet, MOMAR, retenu sur Interreg Europe, et dont le partenariat dépasse l'échelle méditerranéenne (Espagne, Allemagne, République tchèque, Pays-Bas, Roumanie). Ce projet vise à optimiser la mise en valeur du patrimoine en milieu rural et améliorer sa conservation, l'objectif étant de créer un modèle économique durable de préservation des ressources naturelles et culturelles.

Il est financé à 85% par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG Europe et regroupe des partenaires en Roumanie, en Espagne, en République tchèque, aux Pays-Bas et en Allemagne. Fonctionnement : séminaires d'études, études, publications, prestations de services.

N4514 Sport + 150 000

Transfert entre les deux programmes

N4521 Jeunesse – 150 000

Aménagement des territoires : +0.141 M€

Dans ce secteur, le BS 2019 prévoit des CP supplémentaires sur le programme « Habitat-Ville » d'un montant de 0.100 M€ et sur le programme « équipements collectifs » d'un montant de 0.041



M€. Il s'agit de solder des dossiers qui seront transmis par des bénéficiaires avant la fin de l'exercice 2019.

#### Sanitaires et sociales /APA /RSA : +2.373 M€

Les inscriptions nouvelles de ce secteur représentent un tiers des dépenses nouvelles sectorielles inscrites au BS 2019.

Elles concernent principalement :

- L'allocation aux personnes âgées (+1.8 M€) : L'exercice 2019 est marqué par l'entrée de 218 bénéficiaires supplémentaires dans ce programme.
- Les prestations aux personnes à mobilité réduite (+0.336 M€) : allocation PCH (+0.150 M€), allocation compensatrice tierce personne (+0.145 M€).

Les inscriptions nouvelles sont en partie compensées par des redéploiements de crédits (Cf. restitution de CP programme personnes âgées). Il est à souligner que les allocations individuelles de solidarité (AIS) sont neutralisées dans le cadre du contrat CAHORS de contractualisation des dépenses de fonctionnement.

#### Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019
941	Autres impôts et taxes	10.859	1.784	12.644
942	Dotations et participations	4.491	0.00	4.491
943	Opérations financières	23.320	+0.339	23.659
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0.817	+0.00	0.817
945	Provisions	7.500	5.522	13.022
	<b>S/Total chapitres non ventilés</b>	<b>46.988</b>	<b>7.645</b>	<b>54.634</b>

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent :

- Sur le chapitre 945 : une inscription d'un montant de 5.522 M€ est prévue pour couvrir les provisions pour contentieux. Une délibération précisera les contentieux provisionnés.
- Sur le chapitre 943 : les crédits sont en augmentation de 0.339 M€ afin de réajuster les frais financiers.
- Sur le chapitre 941 : l'inscription complémentaire de 1.784 M€ concerne le fonds de péréquation de DMTO (Cf. recette DMTO également revalorisée).

c) Les dépenses par nature :

Le tableau ci-dessous met en évidence la nouvelle répartition des crédits par chapitre nature :

Chapitre nature	Libellé	BP 2019	BS 2019	Total 2019	Evol BP / BS %
011	Charges à caractère générale	82.212	1.125	83.338	1.37
012	Charges de personnel	211.228	4.243	215.471	2.01
014	Atténuation de produits	16.033	1.784	17.818	11.13
016	APA	50.436	1.805	52.241	3.58
017	RSA	37.251	-0.022	37.229	-0.06
65	Autres charges de gestion courante	494.837	0.203	495.041	0.04
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0.817	0.00	0.817	0.00
66	Charges financières	23.230	0.300	23.530	1.29
67	Charges spécifiques	0.547	0.00	0.547	0.00
68	Dotations aux provisions	7.500	5.522	13.022	73.63
	TOTAL	924.095	14.962	939.057	1.62

*En millions d'euros*

Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Elles s'élèvent au BP 2018 à 82.212 M€ et sont portées à 83.338 M€, soit +1.37 %, compte tenu de l'inscription nouvelle d'un montant de 1.125 M€. Elles représentent 8.8 % des dépenses réelles de fonctionnement (pour mémoire 9 % au BP+BS 2018). Les crédits ouverts en 2018 étaient comparables avec un montant de 83.247 M€ pour un montant réalisé de 67.053 M€.

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Les charges de personnel et assimilées augmentent de 2% par rapport au BP 2019 pour s'établir à 215.471 M€. Pour mémoire, les crédits ouverts en 2018 s'élevaient à 207.620 M€. Elles représentent moins de 23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les crédits supplémentaires ouverts représentent 28.3% des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2019.

Elles comprennent principalement :

- un volet recrutement de 1.1 M€ dans une volonté d'optimiser les politiques menées par la collectivité (principalement des cadres A);
- une prévision pour l'harmonisation du régime indemnitaire (RI) des ATTEE pour un montant de 0.5 M€ ;

- une prévision pour l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de la CdC pour un montant de 0.7 M€ ;
- un abondement des crédits ouverts pour la médecine du travail (+0.100 M€) ;
- une prévision de 0.6 M€ pour le recrutement de contractuels destinés à remplacer temporairement des titulaires ATTEE ;
- une inscription de 0.300 M€ pour la paie des agents du service RSA et l'harmonisation de leur RI ;
- une inscription de 0.500 M€ pour la rémunération des assistants familiaux ;
- la prise en compte de la CAP d'avancement pour 0.2 M€.

Dans le cadre du protocole signé afférant au contrat CAHORS, la Collectivité de Corse sollicitera la neutralisation des dépenses de personnel induites par l'harmonisation des statuts au titre de la fusion des trois collectivités.

#### Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ces charges continuent d'être le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global porté à 495.041 M€ en 2019. L'augmentation opérée par le BS 2019 est contenue avec +0.04% (+0.203 M€).

Dans le cadre de sa stratégie financière, la Collectivité de Corse doit veiller à stabiliser ces dépenses de gestion courante.

#### 2-2 Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses nouvelles d'investissement, hors résultat, sont proposées à hauteur de 16.576 M€. Elles concernent uniquement les dépenses ventilées.

Le montant des dépenses réelles d'investissement est ainsi porté à 370.542 M€.

##### a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :

Les dépenses réelles d'investissement, en augmentation de 4.68 % par rapport au BP2019, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

<b>Chapitres</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en M€</b>	<b>BS 2019</b>	<b>TOTAL 2019</b>	<b>Evo %</b>
900	Services généraux	16.598	-3.299	13.299	-19.8
9005	Gestion des fonds européens	11.000	10.549	21.549	95.9
901	Sécurité	11.050	-0.181	10.868	-1.65
902	Enseignement Formation	23.402	1.282	24.684	5.48
903	Culture patrimoine sport jeunesse	18.043	1.948	19.991	10.8
904	Santé social	1.306	0.120	1.426	9.18
905	Aménagement territoire	64.574	-4.216	60.458	-6.52
906	Action économique	31.450	5.050	36.50	16.0
907	Environnement	36.822	-1.838	34.983	-4.99
908	Transports	99.951	7.160	107.111	7.16
	<b>S/Total chapitres ventilées</b>	<b>314.196</b>	<b>16.576</b>	<b>330.772</b>	<b>5.28</b>
923	Dettes et autres opérations financières	39.770	0.00	39.770	0.00
	<b>S/Total chapitres non ventilées</b>	<b>39.770</b>	<b>0.00</b>	<b>39.770</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>353.966</b>	<b>16.576</b>	<b>370.542</b>	<b>4.68</b>

#### Les inscriptions principales par grands secteurs :

Dans le cadre du présent BS, une analyse de l'état d'avancement des dossiers par programme a été menée permettant des redéploiements de CP. Ainsi, les opérations de travaux dans le secteur des eaux brutes ont été décalées dans le temps (-1.5 M€ N1311C – chapitre 907). Il en est de même pour les travaux liés au réseau haut débit (-6.5 M€ N1211C – chapitre 905).

#### Gestion des fonds européens : +10.549 M€

Cette prévision de dépense permet la régularisation d'avance FEDER versée par la Commission européenne et comptabilisée en classe 16 en recette. Elle doit être basculée par un mandat de 10.549 M€ au compte 168772 et un titre correspondant en compte 13172.

Cette prévision permet également le paiement d'une pénalité de 1.156 M€ appliquée par la Commission suite aux contrôles effectués.

#### Infrastructures de transport : +7.160 M€

Le BS 2019 revalorise le programme N1121A Réseau routier départemental d'un montant de 1M€ en raison du niveau actuel de consommation élevé sur l'entretien du patrimoine routier (renforcement ou reconstruction de chaussées, réparation et/ou reconstruction d'ouvrages d'art, grosses réparations ou renouvellement d'équipements de sécurité, de signalisation, opérations de sécurité et de mise en conformité...).

Les programmes N1132C Réseau routier territorial TRAVAUX et N1133C Réseau routier territorial subvention sont revalorisés respectivement de + 1.1 M€ et 0.050 M€.

Sur le programme N1141C Port MOA, une restitution de crédits de 0.9 M€ est prévue en raison du démarrage décalé dans le temps de l'opération de travaux du quai II du port de Bunifaziu (prévu à présent fin 2019).

Sur le programme N1142C AEROPORT MOA, le BS 2019 prévoit une revalorisation des CP de 2.3 M€ afin d'achever le financement de l'opération de travaux de renforcement de la piste de Figari (état d'acompte n°6 + DGD).

Enfin, le BS 2019 revalorise le programme N1151C RESEAU FERRE de 3 M€ afin de tenir compte du niveau actuel de consommation qui est très élevé.

#### Services généraux : -3.299 M€

Une restitution de crédits d'un montant de 1.550 M€ est proposée dans le domaine des bâtiments administratifs. Deux opérations ont fait l'objet de procédures infructueuses :

- accessibilité PMR de l'HR
- la maison des archéologues à Aléria

De plus, quatre opérations qui accusent des retards en phase d'études du fait des maîtres d'œuvre :

- La pépinière de Castelluccio (Campana-Pariente)
- L'accessibilité PMR du Musée de la Corse (Grossi)
- La réhabilitation du Ricantu (Campana-Pariente)
- Le Paesolu d'Aitone (Campana-Pariente)

Le démarrage de l'opération de réhabilitation de la Maison Rossi a également pris du retard.

Les restitutions concernent également les programmes N6172 Pôle travaux (-0.855 M€), N6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics (-0.9 M€) et N6151 Administration générale (+1.750 M€).

Sur le programme N6142A Informatique, le BS 2019 prévoit une revalorisation de 1.1 M€. L'exercice 2019 est une année charnière avec le développement des systèmes d'informations de gestion « financière », « des ressources humaines » et « social ». L'enveloppe budgétaire dédiée à ces trois projets d'envergure doit être réévaluée.

#### Enseignement, formation : +1.282 M€

Une prévision de dépense de 1,382 M€ permet la régularisation d'avance FSE versée par la Commission européenne et comptabilisée en classe 16 en recette.

De plus, le BS 2019 opère des transferts de CP entre des programmes de ce domaine d'activité.

Le programme N4112C Recherche et diffusion + 1 400 000 est ainsi revalorisé de 1.4 M€ au vu des dossiers en cours, de la moyenne des dépenses à acquitter par année et des dossiers à présenter au cours du second semestre.

Le BS revalorise le programme N4117C Matrice université de 0.315 M€ pour la mise en œuvre de la convention tripartite 2018-2022 conclue avec l'Université de Corse votée par l'Assemblée de Corse en juillet 2019.

Le BS abonde les programmes suivants concernant les collèges et lycées :

- N4123C Mise en sécurité incendie + 100 000 : mise en œuvre des prescriptions établies suite aux visites des commissions de sécurité dans les établissements d'enseignement du territoire ;
- N4124C Technologies nouvelles constructions + 50 000 : Adaptation pédagogique - Réalisation de travaux de câblage informatique dans les établissements d'enseignement ;
- N4125C Economie d'énergie constructions scolaires + 200 000 : remplacement éclairage par du matériel à LED dans 24 établissements d'enseignement ;
- N4126C Hygiène alimentaire + 300 000 : Remplacement du matériel hors d'usage dans les établissements scolaires et mise aux normes des cuisines afin de respecter les règles d'hygiène alimentaire ;
- N4129C Equipement général et scientifique + 400 000 : Abondement du plan complémentaire d'équipement tel que prévu par l'arrêté CE du 09 juillet 2019 et le plan supplémentaire pour répondre à la réforme des lycées, la sectorisation, les nouvelles salles, les équipements nécessaires pour l'ouverture d'une nouvelle filière BTS au lycée Jules Antonini (Ajaccio), l'acquisition de mobilier spécifique au LPMA pour l'installation du simulateur ;

Le programme N4314C Langue corse est revalorisé de 0.1 M€ pour le traitement de plusieurs demandes de financement, émanant d'éditeurs et d'associations, relatives aux dotations pédagogiques en langue corse.

Ces différents programmes bénéficient des restitutions de CP réalisés sur les programmes suivants :

- N4121C Tx bâtiments scolaires – 2.765 M€ : Retard de réalisation - Lycée maritime et aquacole de Bastia
- N4127C Education physique et sportive – 0.1 M€ : Retard de réalisation plateau sportif - Lycée de Porto-Vecchio

#### Culture, patrimoine, sport : + 1.948 M€

Sur le programme N4411C Patrimoine, une inscription de 0.500 M€ est réalisée pour le paiement des subventions relatives aux travaux initiés par les communes et individualisées en AP fin 2018 et début 2019.

La collectivité de Corse est partie prenante du programme européen GRITACCESS.

Un complément de CP est inscrit au BS 2019 (N4416C GRITACCESS + 0.080 M€). Le projet GRITACCESS, projet stratégique financé à 85 % par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG Italie-France maritime 2014-2020, regroupe 14 partenaires institutionnels sur le territoire transfrontalier (Corse, PACA, Sardaigne, Ligurie et Toscane), et des partenaires associés par convention. Les partenaires corses sont la CdC, l'OEC et les communes d'Ajaccio et Bastia. L'ATC est partenaire associé de la CdC pour le volet communication du projet.

Le projet démarré en 2019 sera clôturé en 2021.

La CdC, cheffe de file du projet, a de nombreuses obligations en termes de gestion administrative et financière du projet :

- Elle est l'interlocuteur unique de l'Autorité de gestion, la Région Toscane, pour l'ensemble du partenariat,

- Elle assure le suivi administratif et financier du projet,
- Elle organise et conduit les comités de pilotage, techniques, et les conseils de gouvernance,
- Elle est responsable de la réalisation des activités du projet dans des délais contraints,
- Elle suit le budget du projet, qui s'élève à 6 704 176,05 € dont 1 332 849 € pour la CdC,
- Elle doit prévoir en recettes la totalité des recettes FEDER, et en dépenses le reversement des recettes FEDER aux partenaires.

Dans le domaine de la culture, le BS 2019 prévoit une revalorisation des CP de 0.9 M€ (N4423C Culture) pour la mise en œuvre de la Convention Via Stella 2019 et du fonds d'aide 2019.

Dans le domaine du sport, le programme N4514C Equipements sportifs est revalorisé de 0.5 M€. Il y a environ 61 opérations à solder en 2019. Pour rappel, 52 opérations d'investissement ont été votées fin 2018 (entre le 11 octobre et le 27 novembre) dont une grande partie devant se réaliser sur 2019.

#### Action économique : +5.050 M€

Les crédits inscrits sur ce programme N2132C vont permettre la poursuite de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'ingénierie financière selon la délibération votée par l'Assemblée de Corse en juillet dernier.

Il s'agit principalement de la mise en œuvre de la tranche 2019 de la 4<sup>ème</sup> convention PEI dédiée au TPE PME. Il convient donc d'inscrire les crédits de paiement permettant le versement du premier acompte (25 %) de la deuxième tranche du Fond de trésorerie TPE prêts en trésorerie - avances remboursables soit 1,25 M€. Il est à noter que ces crédits fonds l'objet d'une inscription d'une recette de crédits Etat au BP 2019.

Il s'agit également de prévoir le ré-abondement du fonds FRIDEC de la CADEC à hauteur des montants issus de la restitution par la CADEC à la Collectivité de Corse des fonds du PO FEDER 2007-2013 par voie conventionnelle et sans qu'aucun frais de gestion ne puisse être prélevé par la CADEC. Les recettes correspondantes au remboursement 2019 sont inscrites au BP 2019 et viennent ainsi couvrir l'ouverture des crédits de paiement. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'inscrire 5,05 M€ en CP décomposés comme suit : 3,8 M€ pour le ré-abondement du FRIDEC porté par la CADEC et 1,25 M€ pour le premier acompte de la seconde tranche du P.E.I. pour le fonds de trésorerie porté par la CADEC (sélectionné par voie d'un marché public - Accord-Cadre).

#### Aménagement du territoire : -4.216 M€

La restitution de crédit concerne le programme Réseau haut débit. Le BS 2019 prévoit néanmoins des inscriptions complémentaires pour les programmes N3143 Chartes urbaines (+0.5 M€), N3151 Habitat ville (+1.1 M€) et N3134 SDE2A (+0.5 M€).

#### Sécurité : -0.181 M€

Il est prévu une restitution de crédits à hauteur de 0.181 M€ au titre des actions conduites en matière de prévention des incendies.

#### b) Les dépenses par nature :

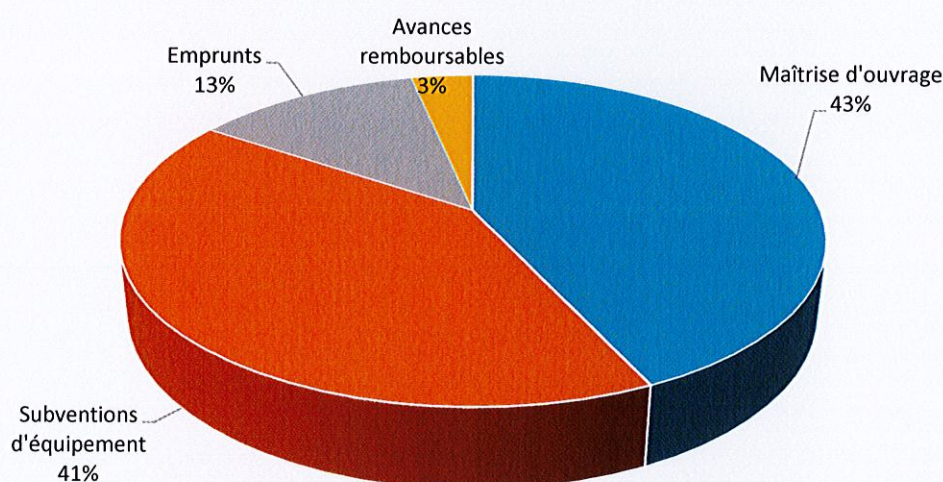
#### Structure des dépenses d'investissement :

Les ajustements proposés portent sur les chapitres suivants :

	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019	Evo % BS/BP	Part %
Maîtrise d'Ouvrage Directe	163.104	-3.800	159.304	-2.33	42.99

Subventions d'équipement	149.372	3.394	152.767	2.27	41.23
Emprunts et dettes assimilées	34.020	11.932	45.952	35.07	12.40
Avances remboursables	7.468	5.050	12.518	67.62	3.38
<b>Total</b>	<b>353.966</b>	<b>16.576</b>	<b>370.542</b>	<b>4.68</b>	<b>100.00</b>

Le graphique ci-dessous présente la structure des dépenses réelles d'investissement par nature :



La part des dépenses sous maîtrise d'ouvrage perd 2 points par rapport au BP 2019, la part des subventions d'équipement gagne 1 point mais globalement les dépenses sous maîtrise d'ouvrage représentent 43% des dépenses réelles d'investissement alors qu'il convient d'être vigilant sur cette structure des dépenses d'investissement. En effet, les dépenses sous maîtrise d'ouvrage génèrent des recettes de FCTVA et peuvent être éligible à des cofinancements.

L'augmentation du chapitre « emprunt et dettes assimilées » ne concerne pas l'emprunt propre dont le besoin diminue de 31 M€ mais les régularisations des recettes des fonds européens FSE et FEDER (voir supra).

## D. Les autorisations de programme et d'engagement :

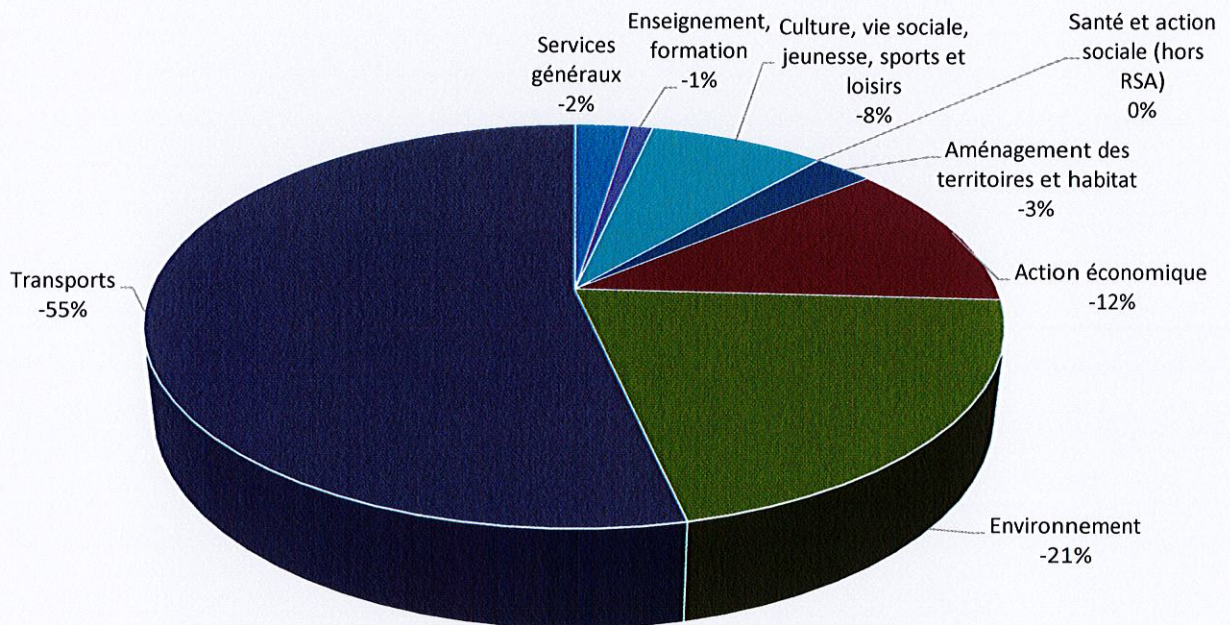
### 1. Le toilettage des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)

Le BS 2019 procède au « toilettage » des autorisations de programme et d'engagement devenues sans objet. Il s'agit d'un acte essentiel de la gestion pluriannuelle permettant de maintenir un lien entre AP/AE et crédits de paiement. C'est une recommandation forte formulée régulièrement par la Chambre régionale des comptes (CRC).

- ✓ Les autorisations de programme

Le stock des AP au 31/12/2018 s'établissait à 1.337 Mds€. Le toilettage des AP réalisé au BS 2019 s'élève à 69.819 M€, soit 5.2% du stock.

La répartition par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :



Le stock d'AP dans le domaine des transports s'élevait à 573.495 M€ au 31/12/2018, soit près de 43% du stock total. Dans le domaine de l'environnement, un effort important a été réalisé par l'Office de l'Environnement de la Corse avec une réduction des AP de plus de 14 M€ sur un stock de près de 32M€.

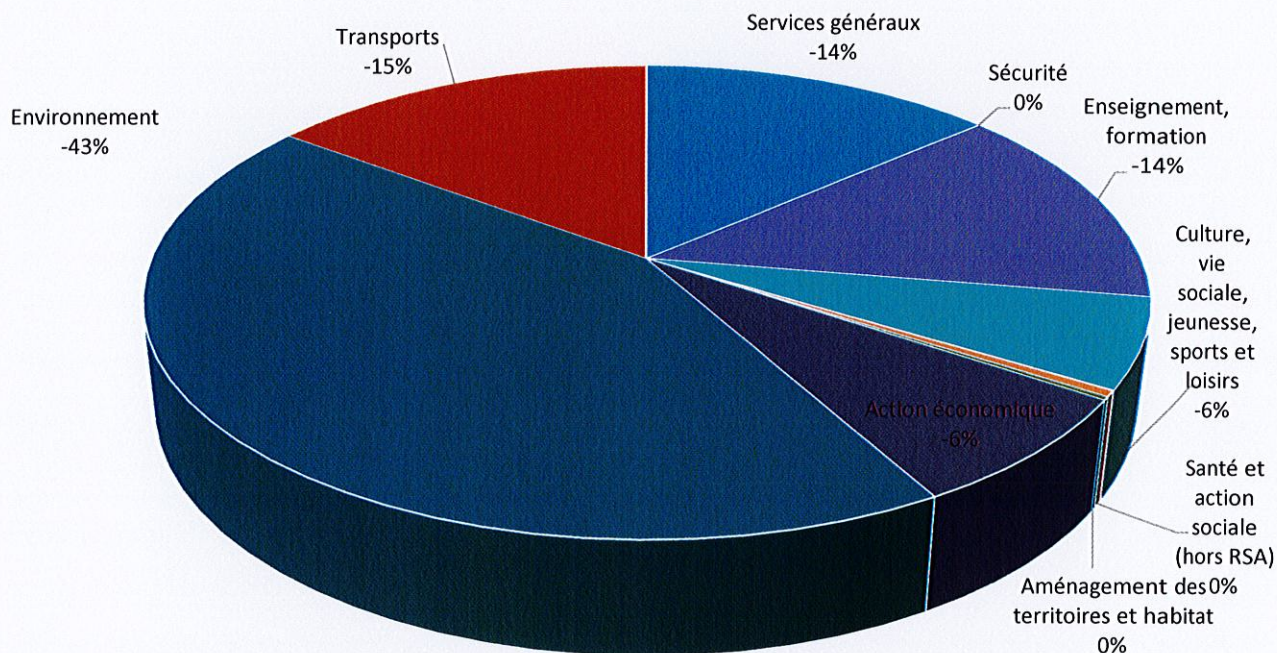
Cette optimisation de la gestion pluriannuelle des AP doit continuer d'être menée dans le cadre des plans pluriannuels d'investissement à venir. Le domaine de l'aménagement des territoires doit intensifier sa gestion des stocks qui représentent, avec près de 268 M€, une part de 20% du total des AP antérieures au 31/12/2018.

✓ Les autorisations d'engagement

Le stock des AE au 31/12/2018 s'établissait à 194.442 M€. La diminution de ces AE antérieures réalisée par le BS 2019 est de 29.308 M€. Cette réduction représente près de 15% du stock d'AE.



La répartition par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :



Dans le domaine de l'environnement, l'Office de l'Environnement a fortement réduit ses stocks d'AE avec une diminution de 12.415 M€. Les services de la culture et du patrimoine ont réalisé une réduction de leurs AE antérieures de 1.275 M€ représentant plus de 8% de leur stock. L'ATC a également réduit ses stocks de 1.485 M€.

Le domaine des transports présente un stock d'AE de 35.999 M€ ayant fait l'objet d'une réduction de 4.290 M€ au présent BS 2019.

Cette pratique de réduction des stocks d'AP et d'AE permet à la Collectivité de Corse d'adopter des nouvelles autorisations lors de ce BS 2019 en adéquation avec les CP votés en 2019.

## 2. Les Nouvelles Autorisations de programme:

Pour rappel, le montant des AP votées au BP 2019 s'établit à 346.329 M€ contre 318.764 M€ au BP 2018.

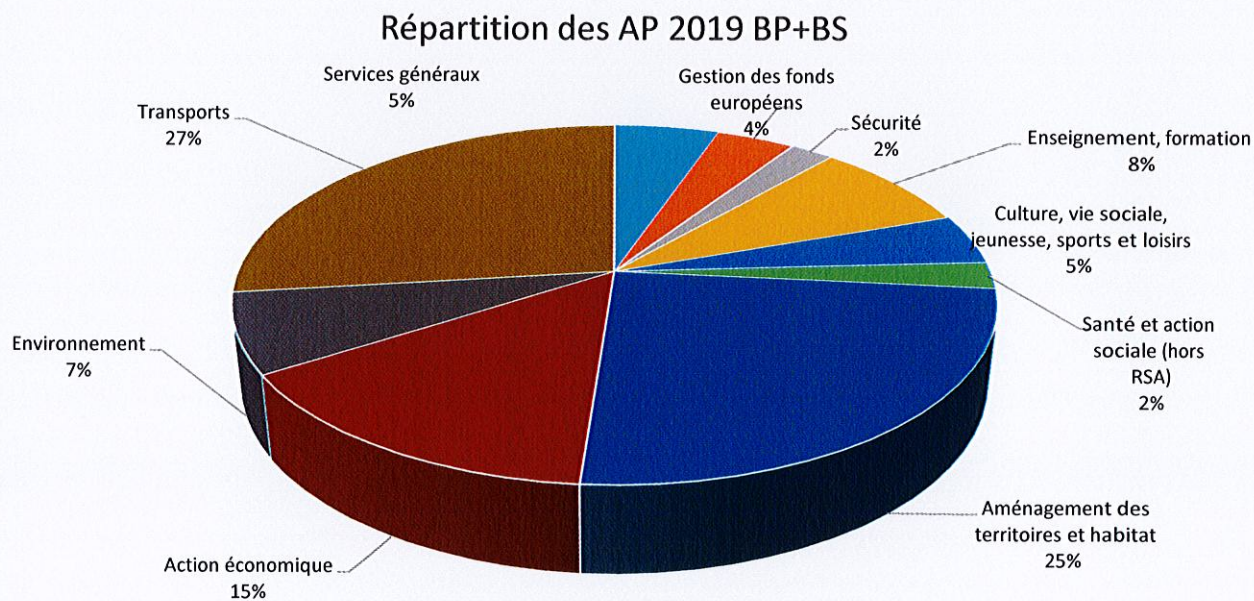
Il est proposé d'ouvrir au budget supplémentaire 2019 105.845 M€ (BS2018 102.912 M€) d'autorisations nouvelles portant ainsi le montant total des AP ouvertes sur l'exercice 2019 à 452.174 M€ (BP2018 421.676 M€). Ce montant d'AP nouvelles corrigé du toilettage de 69.819 M€ donne une augmentation nette d'AP pour 2019 de 381.354M€.

Cette baisse de 10% des AP ouvertes en 2019 par rapport à 2018 contribue à maintenir le lien nécessaire entre les crédits de paiement et les autorisations de programme.

Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :

Code	Libellé chapitre	BP 2019	TOILETTAGE BS 2019	AP NOUVELLES BS 2019	CUMUL 2019	AP	Evo BS/BP
900	Services généraux	19 050 000,00	-1 692 531,88	676 000,00	19 833 468,12		-4,88%
9005	Gestion des fonds européens	15 000 000,00			15 000 000,00		0,00%
901	Sécurité	8 280 000,00		27 000,00	8 307 000,00		0,33%
902	Enseignement, formation	18 153 000,00	-731 485,09	13 610 000,00	31 031 514,91		70,94%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 318 000,00	-5 472 345,00	5 512 000,00	18 357 655,00		0,22%
904	Santé et action sociale (hors RSA)	9 042 000,00	-38 576,70	221 000,00	9 224 423,30		2,02%
905	Aménagement des territoires et habitat	68 920 000,00	-1 803 494,77	25 384 000,00	92 500 505,23		34,21%
906	Action économique	47 083 000,00	-8 160 448,31	16 765 000,00	55 687 551,69		18,28%
907	Environnement	30 828 000,00	-14 307 888,46	10 739 100,00	27 259 211,54		-11,58%
908	Transports	110 655 000,00	-37 612 835,98	32 911 030,00	105 953 194,02		-4,25%
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
	<b>TOTAL</b>	<b>346 329 000,00</b>	<b>-69 819 606,19</b>	<b>105 845 130,00</b>	<b>381 354 523,81</b>		<b>10,40%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme



Le montant des AP ouvertes en 2019 est inférieur à celui de 2018. Le BS propose néanmoins une augmentation nette de 10,38 % par rapport au BP 2019.

### **Analyse des principales inscriptions portées au BS 2019 :**

Globalement, on constate une hausse des AP à hauteur de 39,771 M€ pour les équipements structurants (routes, ports, ferroviaire, hydraulique) dont :

- 12 M€ pour la voirie départementale (7 M€ pour le Pumont et 5 M€ pour le Cismonte) pour permettre la maintenance du patrimoine routier de la CdC (renforcement ou reconstruction de chaussées, réparation et/ou reconstruction d'ouvrages d'art, grosses réparations ou renouvellement d'équipements de sécurité, de signalisation, opérations de sécurité et de mise en conformité...).

- 7 M€ pour la voirie territoriale avec le même objectif de maintenance du réseau routier territorial.

- 5 M€ pour les infrastructures portuaires avec une nouvelle opération dédiée à la mise en sécurité de l'Appontement Saint-Joseph à Aiacciu, le financement du programme d'études complémentaires du développement du Port de Bastia sur le bassin actuel et des investigations géotechniques.

- 8.911 M€ pour le ferroviaire pour permettre la poursuite de la modernisation des gares et haltes sillonnant le réseau ferré de Corse.

- 6.860 M€ pour les équipements hydrauliques correspondant à plusieurs opérations à terminer (extension des réseaux du Nebbiu, réalisation d'un désableur sur le Golu, réalisation d'un surpresseur en plaine orientale).

S'agissant de l'économie productive (Agriculture, développement économique), le montant d'AP demandé pour ce budget supplémentaire se chiffre à 16.765 M€ ventilé comme suit :

- 5.965 M€ au titre du développement de l'agriculture via l'ODARC pour la réalisation d'investissements (acquisitions sur le domaine de Casabianca, aménagements station Altiani), la modernisation des exploitations, la montée en puissance de dispositifs importants liés au FEADER-UE.

- 10.800 M€ au titre du développement économique via l'ADEC pour prévoir le ré-abondement du fonds FRIDEC de la CADEC à hauteur des montants issus de la restitution par la CADEC à la Collectivité de Corse des fonds du PO FEDER 2007-2013 par voie conventionnelle et sans qu'aucun frais de gestion ne puisse être prélevé par la CADEC.

Pour l'aménagement du territoire, une augmentation significative de la demande en AP de 28.1 M€ est inscrite au budget supplémentaire ventilée ainsi :

- 1.7 M€ au titre du syndicat départemental d'énergie Pumont pour poursuivre les investissements.

- 23.5 M€ pour les subventions d'investissement aux communes (dotation quinquennale, fonds de solidarité territorial).

- 3 M€ pour les chartes urbaines, avec les conventions ANRU des villes de Bastia et Portivechju.

Une augmentation de 13.610 M€ est proposée pour l'enseignement et la recherche :

- 15.160 M€ sont dédiés à la matrice avec l'Università di Corsica proposée par la convention tripartite signée entre l'Etat, la CDC, et l'Università.

D'autres programmes voient leurs demandes en AP diminuées afin de compenser avec la matrice.

Au niveau de la culture et du patrimoine, une demande d'AP de 5.412 M€ est proposée, ventilée ainsi :

- 1.905 M€ pour la restauration du patrimoine de la CDC (restauration de la citadelle de Corti – Nid d'aigle).

- 1.605 M€ au titre du musée de la Corse pour l'opération Citadelle et théâtre de verdure actée en COREPA au mois de Juin 2019. En tant que maître d'ouvrage, la Collectivité doit inscrire le coût total de l'opération, mais la part de l'Etat s'élève à 63%, et celle de la CDC à 37%.

- 1.2 M€ au titre de la culture, pour le Conservatoire de Musique et Danse Henri Tomasi.

- 0.555 M€ au titre de la culture, pour financer la salle de spectacle de Ghisunaccia.

### 3. Les Nouvelles Autorisations d'engagement :

Le montant des AE nouvelles votées au BP 2019 s'établit à 544.975 M€. Pour mémoire, les AE votées au BP 2018 s'élevaient à 513.182 M€.

Le budget supplémentaire 2019 propose des inscriptions nouvelles à hauteur de 45.755 M€ (BS 2018 58.089 M€) portant ainsi le montant total des AE ouvertes sur l'exercice 2019 à 590.731 M€ (BP+BS2018 571.271 M€).

Ce montant d'AE nouvelles corrigé du toilettage de 29.308 M€ donne une augmentation nette d'AE pour 2019 de 561.423 M€, soit une baisse de 1.7% par rapport à 2018.

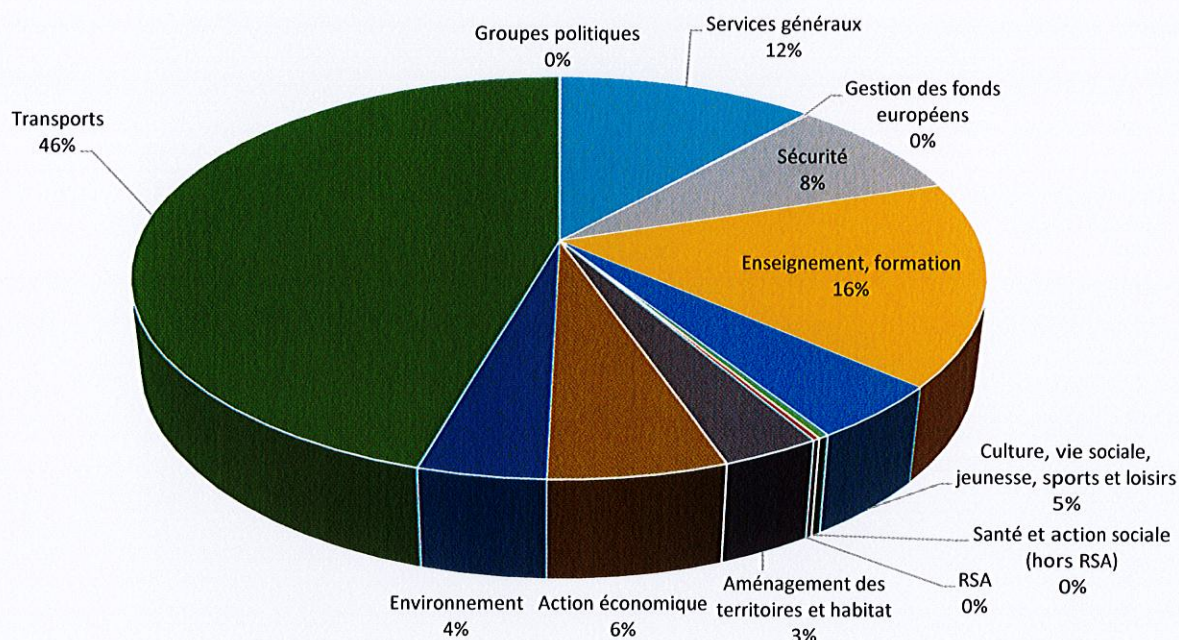
Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :

Chap.	Libellé chapitre	BP 2019	TOILETTAGE BS2019	AE NOUVELLES BS 2019	CUMUL 2019	AE	Evo BS/BP
930	Services généraux	59 742 500,00	-3 984 376,87	8 894 000,00	65 652 123,13		8,22%
9305	Gestion des fonds européens	802 000,00			802 000,00		0,00%
931	Sécurité	52 319 000,00	-5 509,71	1 651 671,00	53 965 161,29		3,15%
932	Enseignement, formation	70 230 000,00	-4 084 138,98	26 482 000,00	92 627 861,02		31,89%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 812 000,00	-1 795 877,75	1 300 000,00	25 316 122,25		-1,92%
934	Santé et action sociale (hors RSA)	2 240 580,00	-121 805,18		2 118 774,82		-5,44%
9343	APA						
9344	RSA	1 274 000,00			1 274 000,00		0,00%
935	Aménagement des territoires et habitat	11 664 000,00	-69 170,94	150 000,00	11 744 829,06		0,69%
936	Action économique	32 069 000,00	-2 194 454,66	317 000,00	30 191 545,34		-5,85%
937	Environnement	34 352 000,00	-12 679 318,64	1 424 977,00	23 097 658,36		-32,76%
938	Transports	253 395 159,00	-4 373 390,39	5 536 000,00	254 557 768,61		0,46%
944	Groupes politiques	75 600,00			75 600,00		0,00%
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00			1 000 000,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>544 975 839,00</b>	<b>-29 308 043,12</b>	<b>45 755 648,00</b>	<b>561 423 943,88</b>		<b>3,02%</b>

L'augmentation nette des AE du BS 2019 s'élève à 3,02 % par rapport au BP 2019.

La Collectivité de Corse doit être très vigilante sur le volume d'AE proposé chaque année afin de tenir la trajectoire financière et une contention des dépenses de fonctionnement. La baisse des AE ouvertes en 2019, même mesurée à -1.7%, n'est qu'une première étape. Cet effort doit être poursuivi et intensifié en 2020 et les années suivantes pour éviter une déconnexion entre AE et CP de fonctionnement.

### Répartition des AE 2019 BP+BS



*Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme*

### **Présentation des principales inscriptions portées au BS 2019 :**

Globalement, on constate une hausse des AE à hauteur de 45.755 M€.

Au niveau des politiques de transports (routes, réseau ferré, ports et aéroports), le BS 2019 prévoit une augmentation de 5.846 M€ des AE, cette augmentation se décline de la façon suivante :

- 0.590 M€ pour la voirie départementale (0.290 M€ pour le Pumont, 0.300 M€ pour le Cismonte) pour permettre le paiement de la viabilité hivernale
- 2.446 M€ pour les moyens techniques roulants
- 1.230 M€ pour la voirie territoriale, au niveau du matériel.
- 0.500 M€ pour le réseau ferré afin de pouvoir engager l'incidence financière prévisionnelle découlant de la révision de prix prévue dans le cadre de la DSP ferroviaire.
- 1.080 M€ pour les transports scolaires et transports des personnes handicapées.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les AE proposées pour ce budget supplémentaire sont de 1.801 M€ ventilées comme suit :

- 1.651 M€ au titre de la prévention contre les incendies (0.400 M€ pour le fonctionnement matériel des véhicules du SDIS Cismonte, 0.493 M€ pour le complément au programme européen INTERMED pour la prévention des incendies, 0.758 M€ pour le marché carburant de la collectivité).

Sur l'enseignement et la recherche, la demande d'AE est plus forte, elle se monte à 26.482 M€ ventilés comme suit :

- 0.970 M€ pour les formations sanitaires et sociales (Les agréments des IFA de Bastia et d'Ajaccio vont être renouvelés cette année et ils feront l'objet de conventions quinquennales d'où le besoin d'AE).

- 25.362 M€ au titre de la matrice avec l'Università di Corsica.

Pour la culture et le patrimoine, les AE supplémentaires s'élèvent à 1.3M€ ventilées comme suit :

- 0.863 M€ pour le patrimoine, à travers différents programmes (0.169 M€ pour la restauration, l'appel à projets « fonds sonores de la Grande Guerre » et la création de deux nouveaux services au sein de la direction du patrimoine, 0.125 M€ pour le projet Européen « Itinera Romanica », 0.400 M€ pour le programme européen « RACINE », 0.159 M€ pour le projet Européen « MOMAR ») ;

- 0.232 M€ pour la culture (audiovisuel principalement) ;

- 0.205 M€ pour le fonctionnement des différents musées de la Collectivité de Corse (expositions, prestations, restaurations).

Au niveau des fonctions supports, une forte demande en AE a été faite pour la sécurité et la sûreté des bâtiments publics (4.570 M€ - marché sur 4 ans) ainsi que pour la sécurité incendie de ces bâtiments (1.480 M€).

## E. La dette de la collectivité de Corse :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 775M€ avec les caractéristiques suivantes :

Encours de la dette	775M€
Taux Moyen (1)	3.44%
Durée de vie résiduelle	22 ans 3 mois
Durée de vie moyenne (2)	12 ans 1 mois
Nombre de ligne de prêt	62

(1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période

(2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

L'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2019 s'établit à 93.285 M€.

Les restes à recouvrer (RAR) en recettes de 30.450 M€ d'euros constatés au CA2018 concernent des emprunts non mobilisés signés en décembre 2018.

Le BS 2019 prévoit une réduction de l'emprunt d'équilibre de 31.238 M€ supérieure au RAR.

Au 31/12/2019, la capacité de désendettement calculée selon l'hypothèse d'une mobilisation totale de l'emprunt, qui porterait ainsi le capital restant dû à 867.5 M€, s'établirait à 4.8 ans bien en deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue par la loi de programmation des finances publiques.

L'emprunt sera réalisé en fonction des dépenses d'équipements qui seront constatées à la clôture budgétaire, et du maintien d'un fonds de roulement minimal.

Les charges financières font l'objet d'un réajustement de 0,339 M€ en section de fonctionnement (chapitre 923).

## **F. Les opérations d'ordre :**

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales et l'autofinancement de l'exercice.

### Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : +15 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Ces prévisions portées au BS2019 permettent d'avoir une image fidèle du patrimoine de la collectivité, et d'optimiser les recettes de la collectivité. Ainsi, le compte de gestion précise que le débit du compte 203 s'établit à 71.562M€. Le solde de ce compte retraçant principalement les frais d'études réalisées par la collectivité en investissement est élevé. Les services de la collectivité ont donc pour mission de transférer ces frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ces frais sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires avec un titre au compte 203 et mandat sur un compte de travaux (21 ou 23). Ces mandats réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925 deviennent alors éligibles au FCTVA (taux de 16.404 appliquées aux dépenses d'investissement soumis au FCTVA). Cette inscription de 15M€ au chapitre 925 pourrait générer une recette de plus de 2M€ de FCTVA en 2020.

Pour information, les services de la collectivité travaillent également sur une fidélisation du patrimoine de la collectivité en transférant les dépenses de travaux en cours en compte de travaux définitifs. Le compte de gestion de la collectivité présente ainsi plus de 1.3Mds€ de travaux en cours. Ce qui est anormalement élevé pour une collectivité. Ces opérations de retraitement sont d'ordre non budgétaire.

### Autofinancement de l'exercice : +36.405 M€

Il est composé des opérations d'amortissement et des virements de section.

- Opérations d'amortissement : Chapitres 926 et 946 transferts entre les sections

Le BS 2019 augmente la dotation d'amortissement de la section de fonctionnement de 13.0 M€ portant le montant total à 175.263 M€ (compte 6811 chapitre 946). Les recettes liées aux subventions d'investissement sont revalorisées de 4.347 M€ (compte 777).

Ces prévisions contribuent à un autofinancement de la section d'investissement de +8.655M€ par rapport au BP2019.

- Virement de section (chapitre 950 et 951)



Les inscriptions de recettes et de dépenses du présent BS2019 permettent de présenter une augmentation du virement de section de 27.749 M€, portant ainsi le virement total à 157.679 M€. Ce virement est en baisse de 3.4% par rapport à 2018 (BP2018 163.2 M€).

L'autofinancement dégagé en 2019 s'élève ainsi à 204.529 M€ contre 190.362 M€ en 2018, soit une augmentation de plus de 7%.

## **G. Affectation du résultat :**

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018, soit 195 939 144.63 €. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 155 767 531.66 €, c'est-à-dire du déficit cumulé de la section d'investissement -186 217 531.66 € corrigé du solde excédentaire des restes à réaliser de 30 450 000 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2019 et de ses orientations politiques :

- d'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de 155 767 531.66 € au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- d'inscrire le résultat excédentaire, soit 40 171 612.97 €, en fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté 002.

## CONCLUSION

Ce budget supplémentaire est principalement un budget de report actant la reprise des résultats constatés. Il ne modifie pas la structure du Budget 2019, l'emprunt d'équilibre est réduit du montant des restes à réaliser en recettes.

Il permet également d'effectuer des ajustements entre des programmes en fonction de l'état d'avancement des différentes actions afin d'optimiser les taux de réalisation en investissement et en fonctionnement.

Ce budget supplémentaire a le mérite d'effectuer un premier toilettage des autorisations de programme et d'engagement de la Collectivité de Corse. Cette optimisation de la gestion pluriannuelle permet ainsi d'ouvrir des autorisations au BS 2019 pour engager de nouvelles politiques.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Inscrire 7.522.042 € de provisions pour risque au chapitre 945 telles que détaillées dans la maquette budgétaire ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 155 767 531.66 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 40 171 612.97 € ;
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2019 arrêté à 277 855 568.77 euros.

## ANNEXE

– Complément annexe IV DI recettes grevées d'une affectation spéciale Maquette M57

Opération	Code opération/affectation	Montant TTC	Montant total HT	COFINANCEUR		CPI BP 2019 (a)	Subvention 2019 (b)	Financement par reliquat DCT (a)-(b)
				Montant subvention	Taux de subvention			
RD81 - créneaux	RA17E02001	9 680 000,00	8 800 000,00	6 300 000,00	70% (sur 9 000 000)	3 000 000,00	2 100 000,00	900 000,00
RS1/RD61/RD581/RD381 Giratoire du Listinonu	RA17E02003	1 675 000,00	1 522 727,27	1 050 000,00	70% (sur 1 500 000)	800 000,00	560 000,00	240 000,00
RD322 Figari/Aéroport	RA17F01	9 460 000,00	8 600 000,00	6 020 000,00	70%	1 500 000,00	1 050 000,00	450 000,00
RD81 Aménagement sortie Tluccia	Achevée							
RD31 Accès hôpital Ajaccio	RA17A10	1 500 000,00	1 368 636,36					800 000,00
RD420 Col Sainte Eustache - Col Tana	RA17E03	1 543 240,00	1 402 945,45	1 050 000,00	70% (sur 1 500 000)	700 000,00	420 000,00	280 000,00
Granacce / Sartè	RA16A24	1 050 000,00	954 545,45					390 000,00
RD 72 - Aménagement traversée Calaninccia	RA17E01	6 408 064,00	5 825 512,73	4 200 000,00	70% (sur 6 000 000)	300 000,00	210 000,00	90 000,00
RD84 Albertacce / Col Verghju		330 000,00	300 000,00	210 000,00	70%	300 000,00	210 000,00	90 000,00
<b>Reseau routier départemental</b>								<b>3 240 000,00</b>
Travaux de refection piste aéroport Figari	1313D008 - N1142C001	20 138 000,00	18 308 000,00	10 069 400,00	50% PEI 30% CCI	14 431 000,00	6 000 000,00	8 431 000,00
<b>Infrastructures aéroportuaires</b>								<b>8 431 000,00</b>
Travaux pont du vechju	1411E001 - N1151C001	4 170 000,00	3 750 000,00	2 625 000,00	70%	1 435 000,00	945 000,00	490 000,00
Travaux tunnels ferroviaires de Foghju San Petru e Agazza	141190022 - 1411002 - N1151C022	4 544 000,00	4 082 500,00	2 041 250,00	50%	1 270 000,00	635 000,00	635 000,00
Mise à niveau péniurbain bastiais Gare Furiani	N1151C036	2 700 000,00	2 454 545,00	1 472 727,00	60%	620 000,00	372 000,00	248 000,00
<b>Reseau ferré</b>								<b>1 373 000,00</b>
Matériel de transport	N1161C003	780 000,00	650 000,00					300 000,00
Matériel de transport	N1162C001 - N1162C001	1 500 000,00	1 250 000,00					200 000,00
<b>Transports non urbains et scolaires</b>								<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL</b>								<b>13 544 000,00</b>